

Etude d'impact

Lieu de l'installation : Le Petit Verger 85670 SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON

Type d'installation : Création d'un bâtiment et de serres agricoles photovoltaïques pour culture maraîchère

Taille de l'installation : centrale solaire photovoltaïque de 499 kWc maximum située sur une partie des serres agricoles et sur l'intégralité du bâtiment.

Rappel du projet : cette demande a pour but de construire de nouvelles serres photovoltaïques à proximité des serres photovoltaïques installées en 2018 suite au succès de cette précédente construction.



Serre tunnel neuve de 2018 à Saint Christophe du Ligneron, Earl Le Petit Verger.

Ce projet possède donc un double avantage :

- Permettre le développement de l'EARL Le Petit Verger, propriétaire foncier par la culture maraîchère dans ces nouvelles serres : création nette d'emploi de 2 équivalents temps plein
- Produire de l'électricité photovoltaïque à partir de panneaux solaires pour une puissance crête totale de 499 kWc.

1. Synthèse des enjeux identifiés pour l'état initial :

Le projet est situé sur un terrain quasiment plat, il n'y a pas de sensibilité particulière liée au paysage, le projet n'est pas en sommet de crête et n'obture pas la visibilité dans le paysage proche. Les eaux s'écoulent actuellement par gravité via le fossé en bordure de route ou vers l'étang à proximité. Aucune espèce protégée n'a été observée à l'endroit du site des serres.

2. Synthèse des impacts et mesures de limitation prévues

2.1 Impacts sur la ressource en eau

La ressource mobilisée pour l'irrigation des cultures est celle issue des eaux pluviales qui est collectée via les gouttières des serres.

2.2 Impacts sur les rejets d'eaux pluviales

Un retour de cette eau vers le milieu naturel est opéré par la collecte des eaux pluviales via les gouttières des serres et via le fossé à proximité.

2.3 Impact des eaux de drainage (effluent de serres)

Sans objet car les cultures sont faites dans le sol.

2.4 Impacts des pratiques phytosanitaires

L'ensemble des dispositifs techniques prévus (retraitement mécanique des bouillies, sécurisation du remplissage et du lavage des appareils) permet de réduire sensiblement les risques humains et environnementaux.

En cela, le projet nouveau permet de moderniser l'ensemble du site actuel en toute compatibilité avec les normes en vigueur.

2.5 Impacts paysagers

L'insertion paysagère des nouvelles serres n'est pas préjudiciable au périmètre proche ; aucune obturation de visibilité par rapport à la voie de circulation normale n'est à signaler.

2.6 Impacts socio-économiques

Le projet d'extension du site avec l'implantation de 5700 m² de serres dédiées à la production maraîchère permet de pérenniser et diversifier l'activité de l'exploitant agricole. Ceci permettra à l'exploitant agricole de créer 2 emplois équivalents temps plein. La production d'électricité photovoltaïque permettra de générer une électricité propre, durable et locale

Ce qu'il faut retenir : ce projet de serres photovoltaïques permet de remplir un double objectif :

1. Développer, pérenniser et diversifier l'activité agricole de l'exploitant.

2. Participer en tant que producteur d'électricité photovoltaïque au développement de la filière photovoltaïque.